



Rapport financier 2023-2024

L'exercice 2023-2024 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 1^{er} août 2023. Les comptes sont arrêtés au 1^{er} août 2024.

Le total des **recettes** de la période s'élève à **4040,06 €** provenant des cotisations et dons, et comprenant la recette nette du concert du 18 août 23, égale à 1303,36 €.

Durant le même exercice, août 23-août 24, les **dépenses** ont été de **464,07 €** à savoir :

- Les dernières dépenses liées au concert c'est-à-dire 30 euros pour les fleurs, les gobelets et l'eau minérale, 27,64 euros de droits payés à la SACEM et 80 euros de don à la paroisse de Brantôme,
- 143,44 € pour la maintenance du site internet
- 182,99 € pour l'assurance obligatoire.

Au terme de l'exercice, c'est-à-dire au 1^{er} août 2024, l'excédent des recettes sur les dépenses est donc de **3575,99€**.

L'an dernier, nous avons décidé de quitter la Société Générale ex-Tarneaud pour ouvrir nos comptes au Crédit Agricole. Ce changement a été exécuté le 30 janvier 2024 par le transfert de 12 975,71 euros, notre encaisse de l'époque. A l'entrée au **Crédit agricole**, nous avons acquis 45,60 euros de parts sociales du Crédit agricole, pour être membres à part entière, et nous avons placé 11 000 euros sur un livret qui rapporte 3% l'an et reste disponible. L'agence locale du Crédit agricole a fait à l'association un don de bienvenue de 100 euros. Compte tenu des cotisations et dons reçus depuis février, le compte courant compte au 1^{er} août 2 222,58 euros ce qui porte l'avoir total de l'association à **13 268,18 euros**.

Le budget de l'exercice annuel qui commence prévoit des rentrées de dons et cotisations d'environ 1500 €, selon la générosité des dons.

En dépenses, le bureau approuvera au cas par cas les dépenses courantes. Sont déjà décidées et prévues :

- l'assurance
- La prise en charge du transport supplémentaire de la porte restaurée pour la rapporter du Conservatoire d'Art Sacré de Périgueux à Saint Martin de Champeaux (que l'on peut estimer à 150 ou 200 euros en référence aux autres transports déjà exécutés) (cette dépense n'aura pas lieu en 2024).



- L'Hébergement, la maintenance de notre site internet, prévue pour 100 euros maximum.

Le total de ces engagements est inférieur à 1 000 euros.

Cependant, il faut prévoir que le programme d'entretien et de restauration des églises du grand Mareuil nous conduira à des dépenses contributives ou périphériques, relatives à Saint Fiacre et Saint Martin, qui font partie de notre objet social et sont aujourd'hui non chiffrables.

Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à régler **vos cotisations 2024 (10 €) et 2025 (à fixer)** soit ici même lors de l'assemblée générale, en espèces ou en chèque, soit par courrier adressé à l'association, soit en ligne sur le site www.champeauxlachapellepommier.com par virement sécurisé Paypal. D'autre part, nous avons en vente des cartes postales (à 50 c) et des dossiers d'information (à 5 €). Enfin, il est rappelé que l'association est officiellement habilitée à recevoir tous dons et legs, et que les déductions fiscales autorisées par ces dons n'ont pas changé.

Le trésorier, Dominique Nasse